

**ANNEXE I AUX INSTRUCTIONS DE COURSE
TYPE HABITABLES 2009 – 2012**

Nom de l'épreuve :	RONDE DU BASSIN ET 680 CONNEXION
Date complète :	27 août 2011
Lieu :	Bassin d'Arcachon
Autorité organisatrice :	CERCLE DE LA VOILE d'ARCACHON

- 2 Emplacement du tableau officiel :** Dans le hall d'entrée du CVA.
- 4.1 Emplacement du mât de pavillons**
Sur la terrasse du club house du CVA, côté nord.
- 4.2 Délai entre l'amenée de l'Aperçu à terre et le signal d'avertissement =**
30 minutes.
- 5.1 Programme des courses**
Nombre de courses prévu : 1 course
- 5.2 Heure du signal d'avertissement de la première course**
L'heure prévue du premier signal est à 14 heures le 27 août 2011
- 6 Définition des flammes de classe**
Le pavillon « N »
- 7 Définition de l'emplacement des zones de course**
Plan d'eau du Bassin d'Arcachon.
- 8.1 Description des parcours - Longueur approximative du parcours**
Voir annexe II.
- 8.2 Signal identifiant le parcours à effectuer**
Voir annexe II.
- 9.1 Définition des marques de parcours et de dégagement**
Voir annexe II.
- 9.3 Définition des marques de départ et d'arrivée**
Voir annexe II.
- 11.2 Définition de la ligne de départ**
Voir annexe II.
- 13 Définition de la ligne d'arrivée**
Voir annexe II.

14 Système de pénalité

Modification à la règle 44.2 des RCV : pénalité de ROTATION : de 360°, le reste de la règle est inchangée.

15.1(a) Temps limite pour finir

Les bateaux doivent finir la course avant 18 h (heure légale) le 27 août 2011.

16.2 Délai de dépôt de réclamation [si différent du § 16.2 des IC type]

30 mn après l'arrivée du dernier concurrent.

16.3 Emplacement du local du comité de réclamation

Le bureau près du secrétariat du CVA.

17.2 Nombre de courses à valider pour constituer une série

1 course doit être courue pour valider l'épreuve.

18.1 Inscription

Inscription des concurrents auprès du secrétariat du CVA de 9 heures 30 à 13 heures le samedi 27 août 2011.

Briefing 6.80 Connexion et Ronde du bassin = 13 heures

18.3 Canal de vacation radio

73

24.1 Abandon

Impérativement, les bateaux abandonnant doivent avertir le comité de courses par VHF (si besoin, faire relayer le message par un autre bateau) et obtenir la confirmation de réception du message.

Possibilité de contacter le Comité d'organisation par téléphone au 05 56 83 05 92.

Composition du corps arbitral

Président du comité de course :

Eric LIMOUZIN

Président du comité de réclamation :

Christian LINARES

ANNEXE II : DEFINITION DES PARCOURS

1 - DEFINITION DES MARQUES de PARCOURS

① - Parcours côtier

Bouée du balisage du chenal de navigation

Ligne de départ et d'arrivée = Entre une bouée tronconique verte et une bouée sphérique rose.

Les bouées du chenal de navigation, à l'exception des bouées 14 et 15 sont à respecter. Lorsque les bouées du chenal de navigation deviennent marques de parcours, il convient de les contourner du côté requis défini par le parcours.

2 - ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les principaux obstacles suivants et délimitant les zones de course doivent être laissés pour les parcours côtiers:

Balise Mapouchet	à l'est
Balise de Bancot	au nord.

Il est par ailleurs interdit :

- de pénétrer à l'intérieur du chenal d'accès et de sortie du Port d'Arcachon balisé par 4 bouées espacées de 150 mètres (2 bâbords et 2 tribords),
- de pénétrer à l'intérieur des piquets bordant les parcs à huîtres,
- de passer entre les parcs à huîtres et les poteaux de bois placés aux bifurcations,
- de pénétrer à l'intérieur des zones de stationnement des bateaux sur corps morts tout le long de la côte sur la commune d'Arcachon ainsi que sur la commune de Lège Cap-Ferret. Par arrêté préfectoral, il est créé **deux zones interdites à la navigation hormis le transit**, destinées à atterrir ou à rejoindre un poste de mouillage délimité par des bouées sphériques jaunes du Pyla à la Jetée Thiers et de la Jetée Thiers à l'entrée du Port d'Arcachon.

Pour l'application de ces interdictions, il est obligatoire de laisser du côté de la terre toutes les bouées de corps morts ainsi que les bouées jaunes de délimitation de zone de transit lorsqu'elles sont en place. Ces objets constituent des obstacles.

3 - LE DEPART

TEMPS	SIGNAUX	SIGNIFICATION
5'	Pavillon CVA déferlé avec un signal sonore	Avertissement
4'	Soit le pavillon P ou I ou Z ou Z+I ou noir déferlé avec un signal sonore	Préparatoire
1'	Amené du pavillon P ou I ou Z ou Z+I ou noir avec un signal sonore long	Dernière minute avant le départ
0	Pavillon CVA affalé avec un signal sonore	Départ

Les temps sont décomptés à partir des signaux visuels. L'absence d'un signal sonore ne doit pas être pris en considération.

4 - LIGNE DE DEPART

La ligne de départ est située face au Club, elle est située entre deux bouées cylindriques blanches. Les signaux visuels de la procédure de départ seront donnés à partir du mât de pavillonnerie du Club ou du mât de pavillonnerie du bateau du comité de course.

5 - LIGNE D'ARRIVEE

La ligne d'arrivée est située devant le Club, elle est située entre deux bouées cylindriques blanches. Pour les arrivées jugées ailleurs que devant le club, la ligne d'arrivée sera délimitée par une marque du parcours et le mât de pavillonnerie du bateau comité de course arborant le pavillon bleu (cas d'une réduction de parcours signalé par l'envoi du pavillon S sur le bateau comité).

6 - PARCOURS

Parcours 1 = 13 milles

Départ

Bouée 15	à tribord
Poteau 1	à tribord
Poteau 9	à bâbord
Poteau 10	à tribord
Poteau 8	à tribord
Poteau 7	à bâbord
Poteau 6	à tribord
Poteau 6 bis	à bâbord
Arrivée	

Parcours 2 = 17 milles

Départ

Poteau 6	à bâbord
Poteau 6 bis	à tribord
Poteau 8	à bâbord
Poteau 10	à bâbord
Bouée 13	à bâbord
Bouée 14	à tribord
Bouée 15	à bâbord
Arrivée	

Parcours 3 = 14 milles

Départ

Bouée 15	à bâbord
Bouée 14	à tribord
Bouée club	à bâbord
Bouée 14	à tribord
Bouée 15	à bâbord
Arrivée	

BM = 10h45

PM = 17h08

Coeff. 78